



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction de la réglementation  
et des libertés publiques

Bureau de la réglementation  
et des élections

# ARRÊTÉ

du 13 juin 2017 fixant la liste des candidats  
aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

2<sup>ème</sup> tour de scrutin



LE PREFET DU HAUT-RHIN  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code électoral, notamment l'article R.28,
- VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,
- VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 2017 fixant la liste des candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017, établie selon l'ordre du tirage au sort,
- VU les procès-verbaux de recensement des votes établis le 12 juin 2017 par la commission de recensement général des votes du Haut-Rhin,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – La liste des candidats et de leurs suppléants au deuxième tour des élections législatives du 18 juin 2017 s'établit ainsi qu'il suit dans les circonscriptions du Haut-Rhin, en conservant l'ordre du tirage au sort effectué le 19 mai 2017 :

### 1<sup>ère</sup> circonscription

	Candidat	Remplaçant
1	Stéphanie VILLEMEN	Philip KATZ
2	Eric STRAUMANN	Brigitte KLINKERT

### 2<sup>ème</sup> circonscription

	Candidat	Remplaçant
1	Jacques CATTIN	Denise BUHL
2	Hubert OTT	Patricia HILD

**3<sup>ème</sup> circonscription**

	Candidat	Remplaçant
1	Jean-Luc REITZER	Pascale SCHMIDIGER
2	Patrick STRIBY	Nathalie GARDELLA

**4<sup>ème</sup> circonscription**

	Candidat	Remplaçant
1	Raphaël SCHELLENBERGER	Karine PAGLIARULO
2	Aurélien TACQUARD	Claire DAIX

**5<sup>ème</sup> circonscription**

	Candidat	Remplaçant
1	Olivier BECHT	Bernadette GROFF
2	Cécile LEHR	Roland LALANDRE

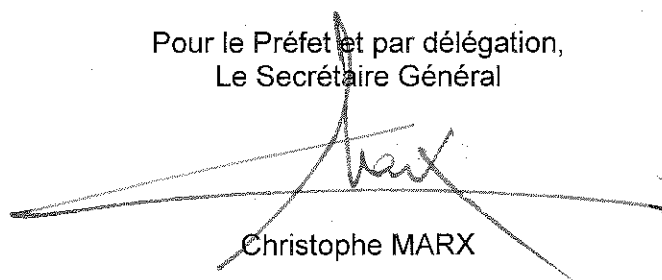
**6<sup>ème</sup> circonscription**

	Candidat	Remplaçant
1	Sylvain MARCELLI	Nicolas COURTAUX
2	Bruno FUCHS	Emmanuelle SUAREZ

**Article 2** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans toutes les communes et bureaux de vote de l'ensemble des circonscriptions du département.

Fait à Colmar, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Christophe MARX